



CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT DU CAMEROUN
AUTONOMOUS SINKING FUND OF CAMEROON

ADDITIF 26-00348 /AD/CAA/DG/DAG/SDAAB/SM/Nej DU 09 OCT 2026
À L'AVIS À MANIFESTATION D'INTERET N°26-00312/AMI/CAA/DG/DAG/SDAAB/SM/NEJ DU 21 SEPTEMBRE 2026
RELATIF À LA PRÉSÉLECTION DES CONSULTANTS CHARGÉS D'ACCOMPAGNER LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT À LA MISE EN PLACE DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT.

Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) informe les soumissionnaires de l'Avis à Manifestation d'Intérêt n°26-00312/AMI/CAA/DG/DAG/SDAAB/SM/NEJ du 21 septembre 2026 relatif à la présélection des consultants chargés d'accompagner la Caisse Autonome d'Amortissement, que les modifications suivantes ont été apportées audit dossier.

Au lieu :

III. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouverte aux consultants individuels, cabinets d'expertise ou bureaux d'études de droit camerounais ou étranger, justifiant d'une expertise avérée dans les domaines concernés. Chaque candidat ne peut soumissionner que dans la spécialité où il démontre les qualifications et expériences requises.

Lire :

III. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouverte aux consultants individuels justifiant d'une expertise avérée dans les domaines concernés. Chaque candidat ne peut soumissionner que dans la spécialité où il démontre les qualifications et expériences requises.

Au lieu de :

VI. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

VI.1. Volume 1 : Pièces administratives

Les pièces administratives requises et listées ci-dessous devront être produites en originaux ou en photocopies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois :

- une déclaration de manifestation d'intérêt timbrée et signée ;
- une copie certifiée conforme du Registre de Commerce ;
- une attestation de conformité fiscale en cours de validité ;
- une attestation d'immatriculation ;
- une attestation pour soumission délivrée par la CNPS ;
- le certificat de non-exclusion des Marchés Publics délivré par l'ARMP ;
- un plan de localisation signé par le responsable habilité.

Lire :

VI. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

VI.1. Volume 1 : Pièces administratives

Les pièces administratives requises et listées ci-dessous devront être produites en originaux ou en photocopies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois :

- une déclaration de manifestation d'intérêt timbrée et signée ;
- une attestation de conformité fiscale en cours de validité ;
- une attestation d'immatriculation ;
- une attestation de non utilisation du personnel salarié ou une attestation pour soumission délivrée par la CNPS ;
- le certificat de non-exclusion des Marchés Publics délivré par l'ARMP ;
- un plan de localisation signé par le responsable habilité.

VIII- Remise des dossiers de candidature

Rubrique	Ancienne date	Nouvelles dates
<u>Remise des Offres</u> <i>Article VIII</i>	14 octobre 2026 à 14 heures précises, heure locale.	23 octobre 2026 à 11 heures précises, heure locale.

Le reste sans changement.

Yaoundé, le **09 OCT 2026**

Copies :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Pdt/CIPM /CAA.



Noah Ndongo Adolphe